

**Comité syndical de l'EPAGE
Sequana du jeudi 18 décembre
2025
CHATILLON-SUR-SEINE**

- **Présents pour la Communauté de Communes Auberive Vingeannes Montsaigeonnais :** Eric TRIBOULET
- **Présents pour la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne :** Jean-Luc VERITA.
- **Présents pour la Communauté de Communes du Montbardois :** Francis LABREUCHE
- **Présents pour la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon :**
- **Présents pour la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine :**
- **Présents pour la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais :** Marjorie DUCLOZ, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Christian DRUETTE, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Christian BORNOT, Daniel SIREDEY, Fernando GONZALEZ, Gilles MARIE, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Bernard SOUPAULT, Eric TILQUIN, Alexandre SOMMET, Florent CHODAT, Philippe LEFEBVRE, Jean-Pierre SCHAEFFER, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Michel VUILLERMET, Vincent CHAUVOT, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Philippe VINCENT, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Nicolas SCHMIT, Bénigne SCORDEL.
- **Présents pour les 96 communes ayant délégué la compétence « animation et concertation » :** Marjorie DUCLOZ, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Christian DRUETTE, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Christian BORNOT, Olivier GUILLEMAN, Daniel SIREDEY, Michel CHAUVE, Thierry AUBRY, Bernard SOUPAULT, Eric TILQUIN, Hervé MARECHAL, Roger PETITJEAN, Alexandre SOMMET, Gérard CHAUVE, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Michel VUILLERMET, Vincent CHAUVOT, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Murielle DETOT, Emeric ROGER, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDRY, Gilles PETIT.

Soit 62 membres présents.

Excusés : François FLEURY, Denis FABRE, Jean-Marc PERTUISOT, Maud LACHOUCETTE, Hélène ONGARO.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et leur propose de valider le compte-rendu du précédent comité syndical. Celui-ci est approuvé sans objection.

Il leur présente ensuite l'ordre du jour :

Délibérations :

- Convention d'aide financière : cellule d'animation 2026-2027,
- Convention d'aide financière : cellule technique 2026-2027,
- Convention CAAPRE 2026,
- Financement CAAPRE 2026,
- Adhésion au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques de Bourgogne Franche-Comté,
- Travaux de restauration d'une ZEC à Brion-sur-Ouche,
- Travaux d'aménagement d'une ZEC urbaine sur le site du moulin Lemoine à Châtillon-sur-Seine.

Questions diverses.

❖ **Convention d'aide financière : cellule d'animation 2026-2027**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animation thématique du Contrat Territorial Sequana pour les années 2026 et 2027.

Des conventions seront établies avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et d'autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement des postes concernés auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Convention d'aide financière : cellule technique 2026-2027**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes de techniciens et ingénieurs rivière pour les années 2026 et 2027.

Des conventions seront établies avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et d'autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement des postes concernés auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Convention CAAPRE 2026**

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, l'EPAGE Sequana et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour mettre en œuvre ce contrat, il convient de signer une convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention pour l'année 2026 et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celles-ci.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ **Financement CAAPRE 2026**

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et le Syndicat Intercommunal d'adduction en Eau potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

La Chambre d'Agriculture anime des actions de préservation des captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais.

La participation de l'EPAGE Sequana à la cellule d'animation agricole pour l'année 2026 est fixée à 3 000 €.

Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais-Auxois et tous les documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Adhésion au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques de Bourgogne Franche-Comté

Porté par l'EPTB Saône et Doubs depuis 2009, le Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA) a pour vocation de faciliter les échanges et de renforcer les compétences des agents impliqués dans la gestion des milieux aquatiques au niveau régional. Il a pour principaux objectifs :

- D'échanger et de partager sur des aspects techniques, juridiques et socio-économiques,
- De se connaître, connaître et identifier les différents acteurs de l'eau,
- De mettre à disposition une source d'informations spécialisées et actualisées principalement en lien avec la compétence GEMAPI.

Ce réseau s'adresse prioritairement aux agents de collectivités « gémapiennes » (environ 230 agents d'EPCI et syndicats). Des agents de notre collectivité sont historiquement inscrits en tant que membres de ce réseau professionnel.

Pour rappel, les principales actions sont les suivantes :

- Des « actions socles » : diffusion des actualités réglementaires et techniques à la faveur de Relais Infos réguliers ; mise à jour et diffusion d'annuaires (« Prestataires », « Professionnels ») ; organisation de Rencontres Autour de réalisation (visites de terrain) et de webinaires ; recherche / partage documentaire ; animation de groupes de travail ;
- L'organisation de Journées d'Echanges techniques ;
- L'organisation de formations spécialisées.

En 2025, l'EPTB Saône et Doubs propose de faire évoluer les modalités d'inscription, jusqu'alors gratuite pour nos agents, vers une inscription donnant lieu à une participation financière annuelle, tenant compte du nombre d'agents techniques bénéficiaires. Les montants de cette participation, pour une période de 12 mois, sont présentés ci-dessous :

Montant de la participation aux « actions socles » :

- Collectivités de 1 à 4 agents inscrits : 350 €
- Collectivités de 5 à 9 agents inscrits : 475 €
- Collectivités de 10 agents à + inscrits : 600 €

Montant de la participation à une Journée d'Echanges (JET) :

- Inscription (ce montant correspond aux frais d'accueil café et de repas) : 25 €

Montant de la participation par agent à une journée de formation :

- Inscription (ce montant correspond aux frais d'ingénierie pédagogique et de logistique) : 350 €

Il est convenu de cadrer cette participation par signature d'une convention pluriannuelle (3 ans) entre l'EPAGE Sequana et l'EPTB Saône et Doubs, convention précisant les services proposés, le nombre d'agents bénéficiaires ainsi que les modalités financières.

Le comité syndical, après discussion :

- Valide la participation au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques et le paiement de la cotisation pour une période de 12 mois,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Travaux de restauration d'une ZEC à Brion-sur-Ource

En 2018, suite à la crue de janvier, des investigations de terrain ont été menées sur la rivière Ource afin de noter les points de débordements ainsi que les endroits où les merlons de curage pouvaient créer des problèmes. Entre Prusly-sur-Ource et Brion-sur-Ource, il a été constaté qu'un merlon d'environ 850 ml (créé dans les années

1970 lors du curage de la rivière) limite le champ d'expansion des crues sur ce secteur. La commune de Brion-sur-Ource en aval du site subit des inondations à chaque grosse crue et les dégâts sur les habitations sont importants.

Un projet d'aménagement a donc été proposé par l'EPAGE Sequana. Les travaux envisagés sont les suivants :

- Restauration de 1 400 ml de cours d'eau avec recharge granulométrique,
- Effacement de 2 seuils en mauvais état, dont 1 référencé au ROE,
- Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs,
- Aménagement d'un pont pour l'accès à la parcelle.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 255 000 € TTC.

Cette action pourra faire l'objet de subventions à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Valide le projet de travaux,
- Autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 60 voix pour, 2 abstentions.

❖ Travaux d'aménagement d'une ZEC urbaine sur le site du moulin Lemoine à Châtillon-sur-Seine

Un projet d'aménagement hydrogéomorphologique, paysager et pédagogique est actuellement engagé sur le site Lemoine, à Châtillon-sur-Seine. Il poursuit deux objectifs complémentaires.

Le premier concerne la restauration de la Seine et de la Douix sur près de 1 000 mètres linéaires. Il s'agit de recréer une dynamique sédimentaire, d'améliorer les conditions d'écoulement et de diversifier les habitats aquatiques. Pour cela, le projet prévoit la recharge et le resserrement du lit, l'effacement des ouvrages entravant la continuité écologique, la mise en place de blocs abris et de souches d'arbres ancrées dans le fond du lit, ainsi que la création d'un réseau de mares. Il inclut également la remise en fonction d'environ 1 hectare de champ d'expansion des crues, grâce à un décaissement moyen de 1,5 mètre, afin de limiter le risque d'inondation au sein de la commune.

Le second objectif porte sur la renaturation des espaces et l'appropriation du site par les habitants. Au nord, une zone sanctuarisée sera rendue inaccessible pour préserver les vestiges archéologiques et les dynamiques écologiques, tout en restant visible depuis un belvédère aménagé au niveau du pont. Au sud,

un espace public sera requalifié avec des poches de plantations structurantes, un cheminement central et différents équipements urbains. Le site aura par ailleurs une vocation pédagogique autour des milieux aquatiques et humides ainsi que sur la valorisation du patrimoine.

L'ambition générale de ce projet est ainsi de concilier enjeux environnementaux, gestion des risques (inondation et étiage), mise en valeur du patrimoine et qualité d'usage. Le projet adopte une approche sensible, évolutive et respectueuse du vivant, transformant le site du moulin Lemoine en un lieu de transition entre le centre-ville et les milieux naturels, où se conjuguent gestion écologique, mémoire du paysage, sensibilisation et nouveaux usages collectifs.

Depuis l'acquisition du moulin en 2022, l'EPAGE Sequana a conduit de nombreuses études et diagnostics, ayant abouti à la démolition du bâtiment en 2024-2025 puis à la définition du projet d'aménagement. Il est désormais proposé de lancer la consultation pour les marchés de travaux, répartis en deux lots :

- Lot 1 : Travaux hydrauliques et hydromorphologiques
- Lot 2 : Travaux paysagers et pédagogiques

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève au total à 1 460 000 € HT soit 1 750 000 € TTC. Les démarches administratives, techniques et financières seront assurées par l'EPAGE Sequana.

De nombreux partenaires sont sollicités pour contribuer au financement des travaux ainsi que des prestations intellectuelles associées – maîtrise d'œuvre et coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) – assurées respectivement par le groupement Artelia / Mayot & Toussaint et par Prosseco, préalablement retenus, ainsi que d'autres frais annexes (publicité, communication, ...) : Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Bourgogne-Franche-Comté (Territoires en Actions), État (fonds vert), Conseil départemental de la Côte-d'Or, EPTB Seine Grands Lacs, Métropole du Grand Paris et commune de Châtillon-sur-Seine.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide les travaux hydrauliques, hydromorphologiques, paysagers et pédagogiques du site du moulin Lemoine ;
- Autorise le Président à solliciter les financements auprès des partenaires précités ainsi que de tout autre financeur potentiel ;
- Autorise le Président à lancer le marché de travaux ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Questions diverses

Le Président informe le comité syndical que le Contrat Territorial Sequana 2026-2030 a été déposé auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et que sa signature devrait avoir lieu en février 2026.

M. Eric TRIBOULET remarque qu'un budget annuel de 1 800 000 € sur 5 ans est prévu pour la réalisation des actions inscrites au Contrat et souhaite savoir si l'EPAGE Sequana est en capacité d'assumer ce montant.

Réponse : grâce à l'augmentation de la taxe GEMAPI votée en fin d'année 2025, il sera effectivement possible pour l'EPAGE d'assumer ce montant annuel.

M. Jean-Pierre SCHAEFFER demande si des travaux sont prévus sur l'ouvrage hydraulique de Pothières.

Réponse : oui, ces travaux sont inscrits dans le Contrat Territorial.

M. Philippe VINCENT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.